

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Droit des
Sols

47

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GHERBI, Jean-Louis TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Fabrice BELLACCHI, Nicolas RECOILLON, Sébastien BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS (Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC (arrivée à 20h15)

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

QUARTIER DES GRESILLONS : Approbation d'une convention de répartition des surcoûts de dépollution des parcelles cadastrées section AQ n°165, 280 et 175 sises 16-18 rue François Kovac et 17 rue Renée Gallot établie entre la Ville de Gennevilliers et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) d'HLM Boucle de la Seine

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n°23 910 LSO 02684 00 W réalisé par la société Apave Exploitation France en date du 09 mai 2023, ayant révélé que les terres à excaver présentaient une pollution empêchant leur envoi intégral en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 approuvant la cession à la Coopérative Foncière Francilienne des parcelles sises à Gennevilliers 16-18 rue François Kovac et 17 rue Renée Gallot cadastrées section AQ n°165, 280 et 175 d'une superficie cadastrale totale d'environ 604 m²,

Considérant le partenariat entre la Ville de Gennevilliers, la Coopérative Foncière Francilienne et la SCIC d'HLM Boucle de la Seine en vue de la réalisation d'un projet de construction sur le périmètre ci-dessus mentionné dans le cadre du dispositif du Bail Réel Solidaire (BRS),

Considérant l'accord intervenu entre la Ville de Gennevilliers et la SCIC d'HLM Boucle de la Seine pour la répartition de la prise en charge des surcoûts de dépollution,

DELIBERE

Article 1 : Approuve la convention de répartition des surcoûts de dépollution des parcelles cadastrées section AQ n°165, 280 et 175 sises à Gennevilliers 16-18 rue François Kovac et 17 rue Renée Gallot, d'une superficie cadastrale totale d'environ 604 m², entre la Ville de Gennevilliers et la SCIC d'HLM Boucle de la Seine.

Article 2 : Le Conseil autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention en annexe relative à la répartition financière de la prise en charge des surcoûts de dépollution.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' and 'L' followed by a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023